



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

---

## AVIS PUBLIC

.....  
**RÈGLEMENT N° 367-1**  
**« Amendant le règlement #367 instaurant**  
**le programme Rénovation Québec –**  
**Ville de Saint-Joseph-de-Sorel”**  
.....

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le Directeur général et Secrétaire-trésorier de cette Ville :

QUE le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le 15<sup>ième</sup> jour de février 2021, a adopté le règlement numéro 367-1 amendant le règlement N° 367 instaurant le programme Rénovation Québec – Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau du Directeur général et Secrétaire-trésorier en l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et que ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL, ce 16<sup>ième</sup> jour de février 2021.

Le Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

  
Martin Valois, cpa, ca, oma